



GUIDE DU CANDIDAT 2013/2014

PROGRAMME ERASMUS MUNDUS
ACTION 2 – STRAND 1
AFRIQUE DU NORD



Nous vous remercions de votre intérêt pour le programme Battuta. Alors que vous vous préparez à poser votre candidature dans l'une des 20 universités d'Afrique du Nord ou d'Europe partenaires du projet, nous souhaitons au travers de ce guide, vous apporter toutes les précisions nécessaires à la production d'une candidature solide, qui augmentera vos chances d'être sélectionné et d'obtenir la possibilité d'effectuer une mobilité d'étude ou de recherche financée dans le cadre de vos études.

Nous vous recommandons de lire attentivement ce guide et de suivre les conseils qui sont donnés avant de soumettre votre candidature : il vous permettra de vérifier les conditions d'éligibilité et vous donnera des informations précieuses quant à la qualité qui est attendue de la présentation de vos candidatures pour ce programme d'excellence.

Nous espérons que ce guide vous sera utile et qu'il vous conduira à la sélection.

Bonne chance et à bientôt !

Christel Outreman,

Vice-Présidente Déléguée aux Relations
Internationales de l'Université de Rouen

Ahmed Chaalal,

Vice-Recteur en charge de la Coopération,
Université de Mostaganem

Le Programme Erasmus Mundus et le Projet BATTUTA

Programme de coopération et de mobilité dans le domaine de l'enseignement supérieur de l'Union Européenne, le programme Erasmus Mundus vise à promouvoir l'enseignement supérieur européen, afin d'aider à améliorer les perspectives de carrière des étudiants et à promouvoir la compréhension interculturelle à travers la coopération avec les pays tiers. L'action 2 de ce programme, à laquelle est rattaché le projet BATTUTA possède des objectifs spécifiques comme contribuer à l'enrichissement mutuel des sociétés; promouvoir la mobilité pour les étudiants, les chercheurs ainsi que les universitaires des pays tiers, et contribuer au développement des ressources humaines et de la capacité de coopération internationale des établissements d'enseignement supérieur.

L'Université de Rouen coordonne un consortium de 20 établissements d'enseignement supérieur d'Afrique du Nord et d'Europe, au sein duquel étudiants et personnel académique et administratif pourront effectuer des mobilités d'étude ou de recherche. Le programme BATTUTA est ouvert à tous les types de mobilité : Licence, Master, Doctorat, Post-Doctorat et Personnel. Le projet possède plusieurs particularités : tout d'abord, un nombre global minimum de 285 bourses sera accordé pendant les trois années du projet. C'est beaucoup plus que pour les autres programmes du même type. Mais surtout, le programme permet des mobilités qui seront reconnues dans votre université d'origine avec laquelle vous resterez donc en contact pendant votre séjour en Afrique du Nord ou en Europe et s'apparente alors totalement au programme européen ERASMUS en s'étendant aux cinq pays d'Afrique du Nord concernés. La pleine reconnaissance académique des séjours d'étude ou de recherche effectués dans une université d'accueil devront être reconnus dans l'établissement d'origine du candidat. Il s'agit d'une condition sine qua non du programme.

Les partenaires principaux du Programme Battuta

Afrique du Nord :

Université Abdelhamid Ibn Badis , Monstaganem	Algérie
Université Badji Moktar, Annaba	Algérie
Université Abderrahmane Mira, Béjaïa	Algérie
Université Constantine 1	Algérie
Université Senghor de la Francophonie	Egypte
Université de Tripoli	Libye
Université Sultan Moulay Slimane, Béni Mellal	Maroc
Université de Sidi Mohammed Ben Abdellah, Fès	Maroc
Université Cadi Ayyad, Marrakech	Maroc
Université Hassan 1er, Settat	Maroc
Université de Sfax	Tunisie

Europe

Université de Mons,	Belgique
INSA de Rouen	France
Université du Havre	France
University of Naples "L'Orientale"	Italie
Riga Technical University	Lettonie
Universidade do Porto	Portugal
Universitatea Babeş-Bolyai	Roumanie
Universidad Autónoma de Madrid	Espagne

Associés

Université d'Oran	Algérie
Université de Batna	Algérie
Chambre de Commerce et d'Industrie Mostaganem	Algérie
Libyan International Medical University in Benghazi	Libye
Université Abdel Essaldi, Tanger/Tétouan	Maroc
SGroup	Belgique

Postuler pour le programme BATTUTA : mode d'emploi

1. Le site internet : www.battuta.eu

Présentant l'offre de formation dans la partie « cours », permettant l'enregistrement et la soumission de votre candidature dans la partie « postuler », consulter ce site est incontournable. Vous y trouverez aussi dans la partie « contact » la personne ressource pour votre établissement. Si vous avez une question dont la réponse n'est pas contenue dans ce guide ou sur le site web, vous obtiendrez alors le renseignement demandé par le biais de la personne ressource appropriée. Dans votre propre intérêt, il est fortement recommandé de lire attentivement le site et le guide du candidat avant de vous adresser à la personne ressource.

2. La liste des formations ouvertes au programme

Dans sa partie « cours » le site web liste l'intégralité des formations que les établissements ont souhaité ouvrir pour ce programme. Avant de poser votre candidature, vous devez donc choisir le ou les programmes pour lesquels vous souhaitez postuler et consulter les pages web correspondantes sur le site de l'Université d'accueil envisagée. Vous y trouverez des informations qui vous permettront de savoir à la fois si vous correspondez bien au profil attendu mais aussi d'affiner votre projet et votre lettre de motivation.

Les personnels enseignants-chercheurs et administratifs trouveront également sur le site web dédié les offres d'accueil déposées par les universités membres du consortium.

3. Pour quel diplôme postuler ?

a. La Licence

30% des bourses de mobilité seront accordées à des étudiants du 1^{er} cycle. Les étudiants intéressés doivent être en deuxième année au moment de la candidature et postuler pour la discipline à laquelle ils sont rattachés dans leur université d'origine. La mobilité en Europe ou en Afrique du Nord devra être reconnue à leur retour par un système de reconnaissance des matières suivies et des résultats obtenus dans leur université d'accueil. Le dossier de candidature devra comporter une attestation de l'université d'origine certifiant que la reconnaissance sera effectuée.

b. Le Master

i. Master – mobilité

La majorité des bourses de Master seront accordées à des étudiants répondant aux mêmes conditions que les étudiants de Licence (voir section précédente). En fonction de leur profil, les étudiants pourront suivre des cours en 1^{ère} année ou en 2^{ème} année du Master retenu.

ii. Master – Diplôme complet

1. Master d'une année

Certains pays possèdent des Masters d'une seule année, comptant 60 ECTS ou équivalent. Les étudiants postulant pour ce type de diplôme devront attester posséder le niveau requis, c'est-à-dire avoir validé quatre années d'étude dans leur pays d'origine. Le postulant devra obligatoirement posséder une Licence ou équivalent pour être éligible.

2. Master de deux années

Le postulant devra obligatoirement posséder une Licence ou équivalent au moment de la demande pour être éligible (le Master de deux années ne sera ouvert que pour la cohorte 2014. Dès l'année suivante seuls les Masters mobilité, c'est-à-dire, sans octroi de diplôme dans l'université d'accueil mais avec reconnaissance du diplôme dans l'université d'origine, seront ouverts).

c. Le Doctorat

Les bourses de doctorat sont uniquement destinées à des étudiants déjà inscrits en Doctorat dans leur université d'origine et souhaitant intégrer un laboratoire d'une des universités partenaires pour enrichir leurs recherches, se former à des techniques particulières, etc ... La codirection ou la cotutelle seront encouragées mais ne constituent pas une condition obligatoire d'éligibilité.

d. Le Post-Doctorat

Les bourses de Post-Doctorat seront réservées à des jeunes chercheurs ayant soutenu leur thèse de doctorat au maximum deux ans avant la soumission de la candidature. Pendant le séjour dans l'université d'accueil, le post-doctorant restera en contact avec son laboratoire d'origine et son projet de travail doit s'inscrire à la fois dans une problématique commune aux laboratoires d'origine et d'accueil. L'Université d'accueil pourra demander au post-doctorant d'assurer un ou plusieurs cours pendant son séjour.

e. Personnels

i. Enseignants-Chercheurs

Les bourses de mobilité pour enseignants-chercheurs visent à renforcer la coopération entre les établissements partenaires. Les activités conduites pendant le séjour dans l'université d'accueil peuvent être des cours, des séminaires, des actions de recherches, l'apport d'une expertise particulière tant en formation qu'en recherche mais aussi en gouvernance. Une priorité sera donnée aux projets incluant divers types de collaboration et générant une coopération durable.

ii. Administratifs

Les personnels administratifs en mobilité devront établir un plan de travail décrivant la pertinence de la mobilité et les effets multiplicateurs induits par le développement du projet. Il peut s'agir par exemple de la structuration d'un service des relations internationales, de la mise en place d'un service de scolarité, etc ... Les effets multiplicateurs et la pérennisation des actions seront des éléments pris en compte dans l'évaluation.

4. Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

a. Qui peut postuler ?

i. Etudiants et personnels des institutions partenaires (Target 1)

Un grand nombre de bourses est réservé aux étudiants et personnels des Universités d'Afrique du Nord et Européennes du projet Battuta (cf liste page 8). Les candidats doivent être soit inscrits ou personnels à temps plein de l'une des 20 institutions membres du réseau. Une preuve formelle doit être apportée dans le dossier de candidature (cf section documents requis).

ii. Etudiants et personnels des institutions associées ou d'autres institutions des pays éligibles (Target 2)

Environ un tiers des bourses du programme Battuta sera affecté à des étudiants ou des personnels d'établissements associés ou non au programme Battuta. Les conditions d'éligibilité seront les mêmes et l'assurance devra être donnée dans le dossier que la mobilité sera reconnue au retour de l'étudiant dans son université d'origine.

iii. Etudiants en situation vulnérable (Target 3)

Des bourses spécifiques sont réservées à des mobilités dans le sens Afrique du Nord vers Europe, à des candidats pouvant attester officiellement être dans l'une des situations suivantes : réfugié politique, demandeur d'asile, Pour cette catégorie de candidats, la règle de la résidence en Afrique du Nord ne s'applique pas. Tous les postulants dans l'une des situations décrites ci-dessus devront présenter des documents officiels prouvant leur appartenance à ce groupe en les téléchargeant dans la section 10 du formulaire de candidature en ligne. Si les candidats ne parviennent pas à en faire la preuve, ils seront considérés comme Target 1 ou Target 2 (en fonction de leur établissement d'origine). Les étudiants postulant pour un Master, un Doctorat un Post-Doctorat ou une mobilité de personnels peuvent cependant déclarer être dans cette situation lors de leur candidature.

b. Conditions de nationalité et de résidence

i. Mobilités d'Afrique du Nord vers l'Europe

Sont éligibles au programme pour une mobilité vers l'Europe les ressortissants Algériens, Egyptiens, Libyens, Marocains et Tunisiens. Au moment de la candidature, les postulants doivent être inscrits dans une université en Algérie, Egypte, Libye, Maroc ou Tunisie. Ils ne peuvent pas avoir le statut de résident dans un pays européen ou avoir exercé leur activité principale (études, travail ...) dans un pays européen pendant plus de 12 mois au cours des 5 dernières années.

ii. Mobilités d'Europe vers l'Afrique du Nord

Sont éligibles au programme les ressortissants des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Les étudiants doivent être inscrits ou diplômés d'un établissement d'enseignement supérieur européen.

c. Conditions de diplôme

Chaque programme possède ses propres règles. Il est nécessaire de consulter le site web dans sa partie « cours » pour vérifier si votre profil correspond. Les candidatures qui ne correspondent pas aux critères académiques requis ne seront pas étudiées.

Les étudiants postulant pour la Licence devront avoir réussi au moins la première année au moment de la candidature.

d. Situation au regard du programme Erasmus Mundus

Les candidats ne pourront avoir déjà bénéficié précédemment d'une bourse Erasmus Mundus pour une mobilité d'un niveau identique (exemple : on ne peut avoir deux fois une bourse Erasmus Mundus pour effectuer deux séjours de Doctorat). Le candidat devra certifier ne pas avoir déjà reçu une bourse pour un niveau identique. En cas de fraude constatée après la

sélection, l'étudiant devra rembourser intégralement les versements perçus et les autres avantages accordés (transport et assurance). La vérification sera effectuée directement par l'Agence Exécutive.

Cette règle ne s'applique pas aux personnels enseignants-chercheurs et administratifs.

e. Critères linguistiques

Les institutions partenaires offrent une grande variété de langues d'enseignement : Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Français, Letton, Italien, Portugais, Roumain. Certains établissements proposent des diplômes dans différentes langues ou des cours intensifs vous permettant d'atteindre rapidement un niveau adéquat.

En raison du grand nombre de candidatures, il est cependant impératif pour de nombreuses universités de produire une attestation linguistique certifiant votre capacité à suivre des cours dans une langue qui n'est pas votre langue maternelle. Par exemple, si vous choisissez de suivre une formation en Anglais à Riga, en Arabe à Marrakech ou en Espagnol à Madrid, vous devrez fournir la preuve d'un niveau suffisant dans la langue d'enseignement du diplôme pour lequel vous postulez.

Dans tous les cas et quelle que soit votre situation, la production d'une attestation de connaissance de la langue d'enseignement de l'institution d'accueil servira favorablement votre candidature.

5. La candidature en ligne

Toutes les demandes reçues et les informations envoyées sont incluses en lecture seule dans une base de données protégée. Toutes les conditions légales relatives à la manipulation des données personnelles seront respectées et la confidentialité des informations soumises en ligne est assurée. La base de données n'est accessible que par des personnes autorisées dans les établissements partenaires et ayant un code d'accès.

a. Créer un compte utilisateur

La première étape de votre candidature commence par la création d'un espace utilisateur sur le site www.battuta.eu dès la page d'accueil. Conservez votre code précieusement car vous pourrez compléter votre candidature au fur et à mesure.



Accès facile à votre compte personnel.

Veillez vous identifier avec votre nom d'utilisateur et mot de passe

Utilisateur

Mot de
passe

Login [Mot de passe oublié?](#)

b. Compléter sa candidature

La candidature se compose de 10 sections. De la section 1 à la section 9, vous complétez des champs relatifs à votre identité, votre parcours, vos choix d'institutions d'accueil, vos motivations, etc ... La 10ème section est consacrée aux documents justificatifs (voir section 6). Grâce à la fonction « sauvegarder », les données que vous avez intégrées sur le site seront conservées.

Vous pouvez postuler pour 3 établissements différents, à ordonner en fonction de vos souhaits. La langue à utiliser est celle de la langue d'enseignement du pays pour lequel vous postulez. Si vous postulez pour des offres proposées par des établissements de langues différentes, nous vous recommandons de compléter votre candidature en anglais afin que toutes les universités puissent évaluer votre demande.

c. Soumettre sa candidature

Une fois tous les champs complétés et tous les documents justificatifs téléchargés, vous pourrez alors soumettre votre candidature (le système vous empêchera de soumettre si votre dossier n'est pas complété des éléments obligatoires). Vous recevrez alors un message automatique vous confirmant que votre candidature a été validée, accompagné d'un numéro d'enregistrement. Une fois votre candidature soumise, vous ne pourrez plus la modifier. Si vous devez absolument faire une ou des modifications, il sera nécessaire alors de procéder à une nouvelle demande de code utilisateur et recommencer votre dossier depuis le début. En cas de candidatures multiples pour une même personne, c'est toujours la dernière candidature qui sera prise en compte.

d. Date limite

La date limite est fixée au 28 février 2013. A partir de 23h59 CET, c'est-à-dire heure centrale européenne – GMT+1, le site sera automatiquement fermé et vous ne pourrez plus postuler. Vous pouvez soumettre votre candidature plus tôt si vous le souhaitez mais cela ne constituera pas un avantage particulier au regard de la sélection. Nous vous conseillons cependant de ne pas attendre la dernière minute pour le faire. En cas d'affluence sur le site, il est possible que vous rencontriez des difficultés. Le programme se dégage de toute responsabilité dans cette situation et aucun recours invoquant cette raison ne sera possible.

6. Les documents requis

Tous les documents requis doivent être téléchargés par le candidat dans la section 10 de votre espace personnel. La candidature ne pourra être validée uniquement si les documents obligatoires ont bien été mis à la disposition du comité de sélection dans cette section. Les dossiers ne répondant pas à ce critère seront écartés sans être évalués. Aucun recours ne sera pris en considération si le dossier de candidature est incomplet.

Pour chaque sous-section, vous ne pouvez télécharger qu'un seul document. Pour lier ensemble différents documents à mettre dans une même sous-section, vous pouvez utiliser le logiciel PDFBinder.

Vous trouverez ci-dessous des précisions sur certains des documents à fournir :

a. L'identité

Au stade de la candidature, seule une copie d'une pièce d'identité officielle devra être téléchargée. En l'absence de l'existence d'un tel document, vous pouvez fournir dans cette section une copie de votre passeport. Sans l'un ou l'autre de ces documents, votre dossier sera rejeté.

b. L'attestation de reconnaissance des études

Ce document doit d'abord être téléchargé sur le site, complété par votre établissement d'origine et ajouté à votre dossier de candidature en le téléchargeant dans la section 10. Ce document n'est pas obligatoire pour les étudiants postulant pour un Master complet ni pour les Post-Doctorats et Personnels. Il s'agit d'un document formel permettant aussi à votre université de confirmer la validation de votre candidature.

c. La lettre de motivation et le CV (Licence/Master) ou le projet et CV (Doctorat Post-Doctorat – Enseignants-Chercheurs)

Une partie de l'évaluation de votre dossier sera basée sur vos motivations et il est donc fortement conseillé de préparer soigneusement ce document.

Plus particulièrement pour le projet, vous décrirez dans ce document les activités de recherche, et/ou d'enseignement et/ou toute autre forme de collaboration que vous proposez. La description des activités, le calendrier prévisionnel, les résultats attendus et les développements futurs possibles sont des éléments qui devraient figurer dans ce document. Le projet doit inclure également les motivations du candidat.

d. Attestation handicap

Le certificat doit être émis par une autorité compétente dans votre pays pour être pris en considération.

e. Justificatifs prouvant d'une situation particulière de vulnérabilité

Vous pouvez télécharger dans cette section, un ou plusieurs documents prouvant votre situation particulière au regard de situations de vulnérabilité (situations socio-économiques défavorables, statut de réfugié, de bénéficiaire du droit d'asile, situation d'exclusion d'un établissement d'enseignement supérieur pour des raisons politiques, de genre, d'orientation sexuelle, etc ...). Les documents que vous téléchargerez ici doivent être des copies de documents reconnaissant officiellement votre statut au regard de votre situation particulière.

f. Autres documents

Une section vous permet de télécharger d'autres documents qui vous paraissent utiles à porter à la connaissance du comité d'évaluation (exemple : attestation de l'université d'accueil, attestation de stage, vidéo sur votre travail, lettre de recommandation de votre université d'origine, etc ...).

Tableau récapitulatif des documents justificatifs à télécharger en section 10 du formulaire on line.

	LICENCE	MASTER	DOCTORAT	POST DOCT	STAFF
Déclaration sur l'honneur	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Identité	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Copie du dernier diplôme obtenu (incluant le baccalauréat ou son équivalent)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Lettre de motivation et CV / ou projet et CV	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Attestation de reconnaissance des études ou approbation du séjour par l'Institution d'origine	Oui	Oui*	Oui	Oui	Oui
Dernier certificat d'inscription ou attestation d'appartenance à un établissement d'enseignement supérieur (ex : carte d'étudiant)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Relevés de notes obtenus dans l'enseignement supérieur depuis la 1ère année	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Photo (obligatoire si le CV et la pièce d'identité ne contiennent pas de photo)	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Optionnel
Passeport (sera obligatoire après la sélection)	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Optionnel
Compétences linguistiques (fortement recommandé)	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Optionnel
Certificat de déclaration : handicap	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Optionnel
Certificat de déclaration : vulnérabilité	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Optionnel
Autres documents pertinents (lettre de recommandation, vidéo, convention de codirection ...)	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Optionnel
Autres documents pertinents	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Optionnel

* Ne concerne pas les Masters complets

7. L'évaluation de la candidature et les résultats

a. Circuit du dossier

Après la date de clôture des candidatures, chaque dossier sera validé par vos institutions d'origine puis les critères d'éligibilité seront vérifiés. Si votre dossier est complet et qu'il répond à toutes les exigences administratives du programme, il sera envoyé au responsable de la formation pour laquelle vous postulez. Votre dossier sera évalué et noté, puis classé par ordre de mérite. Le comité final de sélection, composé de membres des institutions partenaires, arrêtera la liste principale des étudiants à qui une bourse sera attribuée, et une liste complémentaire sera utilisée si des étudiants de la liste principale se désistent.

b. Critères d'appréciation du dossier

Les dossiers sont évalués de façon transparente grâce à la mise en place de critères précis auxquels tous les candidats seront soumis. D'autres critères parallèles (comme le respect de l'égalité homme/femme ou l'accès à l'enseignement supérieur de groupes vulnérables) pourront être pris également en compte pour respecter la distribution des bourses accordées par l'Union Européenne.

	Licence et Master	Doctorat	Post Doc et Staff
Dossier académique (résultats ou/et Expérience)	65%	50%	40%
Motivation ou/et Projet	15%	35%	45%
Aptitudes Linguistiques	20%	15%	15%

c. Faire un recours

Les candidats qui ne sont pas d'accord avec les résultats pourront avoir accès au motif de refus de leur candidature. De plus amples détails sur le recours accompagneront le résultat envoyé à l'étudiant.

8. Après la sélection

Vous recevrez fin Avril/début Mai votre lettre de sélection accompagnée des premières étapes à effectuer aussitôt après réception de ce document. Voici quelques informations pratiques préliminaires données à titre informatif.

a. Organisation de la mobilité

L'Université de Rouen sera responsable de l'achat de votre billet d'avion entre la ville de votre université d'origine et celle de votre université d'accueil et vous n'aurez pas à vous en charger. Attention ! Vous ne pourrez pas acheter vous-même votre billet et vous le faire rembourser. De même, toute modification qui serait faite par le candidat ne sera pas financée ni remboursée par l'Université de Rouen.

b. Le visa

L'Université de Rouen enverra à chaque consulat la liste des candidats retenus pour une bourse. Aussitôt la lettre de sélection reçue, il vous appartient de prendre contact avec le Consulat auprès duquel vous devrez faire votre demande de visa. En cas de problème, il est impératif de prévenir l'Université coordinatrice.

c. L'assurance

L'Université de Rouen prendra pour tous les candidats, une assurance couvrant le transport, la responsabilité civile et les dépenses de santé pendant toute la durée du séjour des boursiers. Cette assurance sera valable dès le jour du départ du candidat.

d. La bourse

Vous aurez à signer un contrat de bourse d'étude qui définira vos droits et obligations durant la période où vous serez boursier. Le premier versement surviendra dès votre arrivée, juste après vérification de votre présence dans votre université d'accueil (et selon les cas, après l'ouverture d'un compte en banque).

Attention ! la bourse peut être suspendue pour les raisons suivantes :

- Retrait du candidat du programme
- Le candidat ne se conforme pas à la réglementation interne de l'établissement d'accueil
- Le candidat quitte l'institution d'accueil pendant plus d'une semaine
- Le candidat ne suit pas les cours / est absent du laboratoire sans fournir de motif circonstancié (exemple : en cas de maladie, un certificat médical sera exigé).
- Le candidat n'a pas été sincère dans son dossier de candidature et n'est pas éligible au programme

9. Informations complémentaires

Toutes les informations relatives au programme Battuta sont contenues sur le site :

www.battuta.eu

Si vous avez des questions relatives à la candidature qui ne trouvent pas réponse dans ce guide, vous pouvez adresser un message à :

erasmus.mundus@univ-rouen.fr

Le programme BATTUTA vous remercie de votre intérêt pour ses activités et vous souhaite bonne chance dans votre projet.